Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260429-2026_4_3_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEDERNEC

Séance du mercredi 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien LE PESSOT, Maire de PÉDERNEC

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	19
Présents	19
Procurations	

Présents : LE PESSOT Damien, BODILIS Tiphen, LE GAC Vincent, QUEMENER Sandra, LE ROUX Gildas, BALDINHO Christine, LE PEUCH Pascal, MADIGOU Patricia, FEUVRIER Jacqueline, LE BLEVENNEC Patrick, RIOU Stéphane, CARVENNEC Eveline, LE MERRER Gwenola, GUELLEC Gisèle, FINETTI Alexandre, de GUILLEBON Michel-Marie, RANNOU Hervé, TANGUY Fanny, LE BIHAN Matthieu

Michel-Marie de GUILLEBON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 avril 2026
Date d'affichage : 22 avril 2026

2026.4.3.3 Commission communale des impôts directs (CCID)

Le Conseil municipal,

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune ;

Considérant que le Conseil municipal doit proposer une liste de 24 contribuables ;

Considérant que ces personnes doivent remplir les conditions fixées par la réglementation ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'arrêter la liste des contribuables proposée pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs ci-dessous, et de transmettre cette liste à la Direction départementale des finances publiques.

Titulaires	Suppléants
Hervé Rannou	Pascal Le Peuch
Gwenola Le Merrer	Christine Baldinho
Jacqueline Feuvrier	Patrick Le Blevennec
Tiphen Bodilis	Patricia Madigou
Sandra Quemener	Eveline Carvennec
Vincent Le Gac	Matthieu Le Bihan
Michel-Marie de Guillebon	Alexandre Finetti

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260429-2026_4_3_3-DE

Fait et délibéré à Pédernec le 29 avril 2026,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Damien LE PESSOT



Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr